

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 26 novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

<b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b>	20 novembre 2018
<b>Affichage le :</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 34</b> <b>Nombre de présents : 23</b>	<b>PRESENTS :</b> Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Adrien BAVOUX, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Patrick LE LOUP, Louis PARSUS, Valérie ROUX, Serge PIOTTON, Jacques POMIES Claude ROZ est arrivé à 20h35
<b>Absents :</b>	Nathalie BARTHELET, Thierry BARRON, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Roger NICOLLET,, Rosamund LOVE, Sébastien TRASSAERT
<b>Absents excusés :</b>	Cédric NICOD, Thierry LEBRETON
<b>Secrétaire de séance :</b>	Valérie ROUX

Approbation du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents l'autorisation de rajouter cinq points à l'ordre du jour :

- Achat de terrain
- Désignation de deux délégués pour le Syndicat des Eaux
- Participation financière au « Centenaire de la guerre 14/18 »
- Facturation des arbres du Verger de Sauvegarde
- Décision modificative

Après délibération, le conseil municipal accepte de rajouter ces cinq points à l'ordre du jour

<b>OBJET :</b>	<b>Bouches et poteaux incendie</b>
	<b>Délibération N°127-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'établir une convention avec la SUEZ concernant la prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie pour la commune déléguée de Villechantria à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sur cette commune déléguée de Villechantria, il est recensé 4 poteaux d'incendie. Le prix s'élève à 38.00 € par poteaux avec une indexation annuelle en fonction des indices de l'INSEE

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** les conditions de la convention proposée par SUEZ

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Travaux de l'agence postale</b>
	<b>Délibération N°128-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la poste envisage de verser la somme de 20 000.00 €

afin d'effectuer des travaux dans l'agence postale. Cette somme sera allouée à la commune sur présentation de factures acquittées.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité**

**DECIDE** de réaliser des travaux dans le local de l'agence poste

**ACCEPTE** la participation de la poste à hauteur de 20 000.00 €

**PREND** note que cette somme sera versé sur présentation des factures acquittées

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Devis Abats sons</b>
	<b>Délibération N°129-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Barge PELISSON pour la pose des abats sons. Lors des travaux du clocher, l'entreprise a constaté que les abats sons étaient à changer. Le devis s'élève à 6 480.00 € HT soit 7 776.00 € TTC.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité:**

**CONSIDERANT** que les abats sons sont à changer

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise Barge Pelissons pour un montant de 6 480.00 € HT soit 7 776.00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Transfert compétence de l'eau à la Communauté de Communes Petite Montagne</b>
	<b>Délibération N°130-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire lit le courrier envoyé par la Communauté de Communes Petite Montagne concernant le transfert de la compétence de l'eau. En effet, la loi NOTRe autorise la Communauté de Communes Petite Montagne à prendre la compétence eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui peut être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 22 voix pour et 1 abstention :**

**REFUSE** le transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes Petite Montagne

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Camping</b>

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CARRETIÉ qui explique les travaux à prévoir pour l'année prochaine. Le Conseil municipal demande que des devis soient demandés afin de pouvoir inscrire ces dépenses au budget 2019. De plus, Il convient d'étudier l'achat d'un hébergement insolite.

<b>OBJET :</b>	<b>Achat de terrain</b>
	<b>Délibération N°131-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait d'acheter la parcelle cadastrée AC 142 appartenant à Monsieur Jean-Yves JACQUIN située Rue de la Cotette. Cette parcelle jouxte la parcelle de Monsieur Pascal ECOIFFIER. Monsieur le Maire propose la somme de 1 000.00 € pour acquérir cette parcelle.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** d'acheter la parcelle cadastrée AC 142 située Rue de la Cotette et appartenant à Monsieur Jean-Yves JACQUIN pour un montant de 1 000.00 €.

**DIT** que les frais notariés seront à la charge de la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal des eaux</b>
	<b>Délibération N°132-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal des Eaux de St Amour/Coligny a fusionné avec 3 autres syndicats, Ain Suran Revermont, Bresse Revermont et Moyenne Reyssouze. Suite à cette fusion et pour installer le nouveau syndicat, il convient de désigner deux délégués pour représenter la commune (titulaire et suppléant).

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité**

**DESIGNE** Monsieur Bernard BOUVARD comme Titulaire et Monsieur Gilbert BRUN comme Suppléant

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

<b>OBJET :</b>	<b>Participation financière au « Centenaire de la Guerre de 14/18 »</b>
	<b>Délibération N°133-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique qu'il a été convenu avec les communes de l'ancien canton de St Julien ainsi que deux communes non membres mais qui ont souhaité participer à cette manifestation soit Graye et Charnay et Loisia qu'elles participeraient à hauteur de 100.00 € pour la représentation et la réception lors de l'ouverture de l'exposition.

Andelot-Morval	100.00 €	Montlainsia (Dessia, Lains et Montagna le Templier)	300.00 €
Broissia	100.00 €	Montrevel	100.00 €
Graye et Charnay	100.00 €	Monnetay	100.00 €
Gigny	100.00 €	Val d'Epy La balme d'Epy, Florentia, Epy et Lanéria)	400.00 €
Loisia	100.00 €	Val Suran (Bourcia, Louvenne, St Julien et Villechantria)	400.00 €
Montfleur	100.00 €	Villeneuve	100.00 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** de demander une participation financière de 100.00 € aux communes citées dans le tableau ci-dessus

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches comptable nécessaires afin de facturer ces sommes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

<b>OBJET :</b>	<b>Facturation des arbres du Verger de Sauvegarde</b>
	<b>Délibération N°134-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique qu'il convient de facturer l'arbre des valeurs et signalétique aux communes qui ne faisait pas parties de l'amicale du canton. Le prix de l'arbre s'élève à 110.15 € l'unité.

Graye et Charnay	110.15 €	Loisia	110.15 €
Val d'Epy (Epy et Lanéria)	220.30 €		

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** de facturer l'arbre des valeurs et signalétique aux communes qui ne faisait pas parties de l'amicale du canton citées dans le tableau ci-dessus

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches comptable nécessaires afin de facturer ces sommes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

<b>OBJET :</b>	<b>Décision modificative</b>
	<b>Délibération N°135-2018-26-11</b>

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'équilibrer certains comptes du budget 2018.

**Dépense de fonctionnement**

Compte 675-042 : plus 269 €

Compte 676-042 : plus 3128 €

**Recette d'investissement**

Compte 192-040 : plus 3128 €

Compte 2118-040 : plus 269 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante sur le budget général:
- **Dépense de fonctionnement**
- Compte 675-042 : plus 269 €
- Compte 676-042 : plus 3128 €
- **Recette d'investissement**
- Compte 192-040 : plus 3128 €
- Compte 2118-040 : plus 269 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables demandées par le trésorier

**QUESTIONS DIVERSES**

- Vente d'un terrain au lotissement : un administré a réservé une parcelle dans le lotissement.
- Lettre d'Anthony FILLOD demandant l'accord de principe du Conseil pour acheter un morceau de la parcelle communale cadastrée ZD254 d'une surface de 500 m<sup>2</sup>. Monsieur FILLOD a réservé un lot dans le lotissement « Le Pelon2 ». Le conseil municipal donne un accord de principe pour vendre 500 m<sup>2</sup> au prix de 1.00 € le m<sup>2</sup>. Dans le compromis de vent, il sera stipulé que le fossé entre la parcelle du lotissement et la parcelle communale ne devra pas être bouché.
- Monsieur le Maire signale que le secrétariat sera fermé pendant les vacances de Noël. Une permanence de secrétariat les samedis 22, 29 décembre 2018 et le samedi 05 janvier 2019.
- Le studio situé 49 rue des Ecoles a été loué.
- Monsieur CHABAUD Président de AICA de Saint Julien remercie la municipalité pour sa prise en charge des travaux de la cuisine.
- Monsieur le Maire fait le point sur les projets de travaux pour les prochaines années
  - Achat de la dent creuse afin de construire un bâtiment (commerces + logements à l'étage)
  - Achat du bâtiment de la boulangerie
- Madame CARRETIÉ informe le conseil municipal que le site internet a été mis en place depuis ce jour.
- Travaux Salle des Fêtes : Monsieur Jean-Louis BRIDE informe l'assemblée de l'avancement des travaux :
  - Les fissures de façades ont été obturées, le revêtement définitif de couleur ne peut-être réalisé qu'après 1 an d'observation.
- La réception des travaux du clocher de Saint Julien a été effectuée en présence de Monsieur JEAN, Architecte des Bâtiments de France.
- Projet de fusion des Communautés de Communes

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*

